« Comment Dieu se manifeste-t-il à l'homme ? » Cours n° 7 : 29 novembre 2021 / 20h-22h (visio)

La transmission-réception : Tradition/traditio/paradosis

Retour sur le cours précédent :

Des questions?

Sur les trois articles : ce que me parle, me choque, ce que je ne comprends pas, etc.

A. « Qu'as tu que tu n'aies reçu? » (1Co 4,7)

1. Une structure anthropologique fondamentale : recevoir

Extrait de Flemming Fleinert-Jensen, « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? », in *Entre l'effort et la grâce. Essai sur la justification de l'homme*, Paris, Cerf-COE, 2005, p. 107-125 (ici p. 107-111).

« Toute existence humaine tourne autour de deux axes fondamentaux : le recevoir et l'agir. (...) personne ne peut agir sans avoir d'abord reçu. (... Ce sont) des phénomènes que chacun habite, avant de s'en rendre compte, tels que famille, langue, culture, histoire, nature, corps, et qui constituent (le) tissu humain d'où émergeront les actes. Ces éléments de base sont donnés, (c'est-à-dire) qu'ils sont reçus (sans résulter d'un effort de l'homme) ; qu'ils sont gratuits (mot dont la racine latine est gratia, grâce) ; qu'ils renvoient à ce dont chacun bénéficie pour vivre (ce qui favorise son intégration dans la vie, allusion à un autre mot latin, celui de favor, bienveillance).

(... Notons) que ces appartenances universelles ne relèvent pas du domaine de l'éthique car personne (dans les conditions habituelles) ne choisit ni sa famille, ni sa langue, ni sa condition culturelle, ni son propre corps, ni la nature dans laquelle il vit. (Elles) sont données (...et) la responsabilité individuelle, qui déclenche le jugement éthique, n'arrive qu'après, avec (leur) utilisation.

(Ainsi,) l'importance du *recevoir* comme condition fondamentale de l'existence se manifeste dès la naissance, dans le don de la vie. (...) Parmi les choses gratuitement reçues, la langue que les parents ont reçue de leurs parents et qu'ils transmettent, inscrit chacun dans une longue histoire. (...) La langue, comme l'histoire et la culture, sont des données formées par d'autres que nous. (...) Aucun rapport critique à leur égard ne peut changer le fait qu'elles sont d'abord données.

(... Or, quand nous ne les reconnaissons pas pour ce qu'elles sont, à savoir 'données'), nous risquons d'être soumis à la tyrannie de nos performances et à l'illusion que le sens de l'existence dépend principalement de ce que nous sommes capables de faire (...).

En fait, ce que nous recevons est plus fondamental que ce que nous faisons. La vita activa émerge d'une vita passiva; ce que Paul résume en interpelant les chrétiens de Corinthe agités en plusieurs factions et s'enorgueillissant de leur appartenance à l'une ou l'autre autorité : 'qu'as-tu que tu n'aies reçu ?' ».

2. Un exemple emblématique :

Le salut n'est ni conquis ni mérité, il est reçu car il est un don gratuit

Fédération luthérienne mondiale et Église catholique, *Déclaration commune sur la doctrine de la justification (DCDJ)*, nouvelle traduction œcuménique et commentaires (Brigitte Cholvy, Frédéric Chavel, Michel Stavrou), Paris, Salvator, 2020, chapitre 3, § 14 à 18, p. 52-54:

« La compréhension commune de la justification

14. Les Églises luthériennes et l'Église catholique romaine ont écouté ensemble la Bonne Nouvelle proclamée dans l'Écriture Sainte. Cette écoute commune, ainsi que les dialogues théologiques de ces dernières années, les ont conduites à partager leur compréhension de la justification. Cela conduit à un consensus dans les vérités fondamentales ; les explications différentes concernant des déclarations particulières sont compatibles avec ce consensus.

15. Dans la foi, nous tenons ensemble que la justification est l'œuvre du Dieu trinitaire. Le Père a envoyé son Fils dans le monde en vue de sauver les pécheurs. Le fondement et le préalable de la justification sont l'incarnation, la mort et la résurrection de Christ. De ce fait, la justification signifie que le Christ lui-même est notre justice, à laquelle nous participons par l'Esprit Saint selon la volonté du Père. Nous confessons ensemble : c'est seulement par la grâce, dans la foi en l'œuvre salvatrice du Christ, et non en raison d'un quelconque mérite de notre part, que nous sommes acceptés par Dieu et que nous recevons l'Esprit Saint qui renouvelle nos cœurs, tandis qu'il nous habilite et nous appelle à accomplir des œuvres bonnes.

- 16. Tous les gens sont appelés par Dieu au salut en Christ. C'est seulement par le Christ que nous sommes justifiés lorsque nous recevons ce salut dans la foi. La foi elle-même est don de Dieu par le Saint-Esprit qui agit dans la communauté des croyants au moyen de la Parole et du Sacrement et qui, en même temps, conduit les croyants vers ce renouvellement de la vie que Dieu mènera à bien dans la vie éternelle.
- 17. Nous partageons également la conviction que le message de la justification nous renvoie d'une manière particulière au cœur du témoignage néo-testamentaire de l'agir salvateur de Dieu en Christ : il nous dit que, pécheurs, nous ne devons notre vie nouvelle qu'à la miséricorde qui nous pardonne et nous renouvelle, une miséricorde que Dieu nous offre comme un don et que nous recevons dans la foi sans jamais pouvoir la mériter d'aucune manière.
- 18. Pour ces raisons, la doctrine de la justification, qui reprend et explique ce message, est plus qu'une simple partie de la doctrine chrétienne. Elle se situe dans un lien essentiel à toutes les vérités de la foi, qui doivent être considérées dans leur interdépendance interne. Elle est un critère indispensable qui renvoie sans cesse au Christ l'ensemble de l'enseignement et de la pratique de nos Églises. Lorsque les luthériens soulignent la signification unique de ce critère, ils ne nient pas l'interrelation et l'importance de toutes les vérités de la foi. Lorsque les catholiques se considèrent comme liés par plusieurs critères, ils ne nient pas la fonction particulière du message de la justification. Luthériens et catholiques partagent le même but : confesser partout le Christ, placer en lui seul leur confiance car il est l'unique Médiateur (1 Tm 2, 5s.) par qui Dieu se donne lui-même dans l'Esprit Saint et dispense ses dons renouvelants. »

B. Le geste chrétien : transmettre-recevoir ou plutôt recevoir-transmettre

Les citations de ce paragraphe sont extraites de Commission Théologique Internationale (CTI), *L'interprétation des dogmes*, 1989 (sauf indication contraire).

Pour réaliser ce geste, il faut un émetteur, quelque chose à transmettre et un récepteur. Le vocabulaire employé est le suivant : la *paradosis* (en grec), la *traditio* (en latin, où on parlera des *tradentes* (ceux qui transmettent) et du *traditum* (ce qui est transmis)) et la Tradition (l'habitude en français est d'utiliser la majuscule pour la distinguer « des traditions »).

Que peut-on transmettre?

Comme on l'a dit (cours 5 et 6), si la foi est inséparablement élan du cœur et adhésion à un contenu, (on parle aussi de l'acte (fides qua) et du contenu (fides quae creditur)), on comprend aisément qu'il n'est pas possible de transmettre l'élan du cœur, qui par définition est personnel et aboutit à une décision personnelle. Donc, ce qui est transmissible/transmettable est le contenu de la foi, dont les symboles sont le cas-type. Il convient d'y ajouter une manière d'être/de faire, qui manifeste (révèle) à la fois le sens du contenu et montre, comme un témoignage, l'élan personnel de chacun.

Traditum:

Le contenu transmis a des formes variées, qui d'ailleurs ne s'annulent pas l'une l'autre. C'est aussi bien, la bonne nouvelle (Dieu s'est réconcilié les hommes et le monde par son Fils), le kérygme (celui qui était mort, il est vivant : Dieu l'a ressuscité et il est apparu à ses témoins), le credo (la forme trinitaire de la foi), le message de la grâce (Dieu justifie par grâce), le sens de la réalité (la finalité eschatologique de la vie et du monde) et aussi le culte, la doctrine, les dogmes, le dépôt de la foi (depositum fidei), et toutes les pratiques et la vie de l'Église, comprise comme la communauté des croyants. Tout en ne niant pas cette diversité, la doctrine et les dogmes ont une place particulière.

Le cas de la doctrine et des dogmes :

Il faut d'abord rappeler que le *traditum* trouve son origine et son sens dans « la communication que le Père fait de Lui-même par le *Logos* (Verbe) dans le Saint-Esprit et qui demeure toujours présente dans l'Église sous de multiples formes : dans sa parole et ses actions, dans sa liturgie et sa prière ainsi que dans sa vie tout entière (DV 8). Les **définitions dogmatiques** ne sont qu'un élément à l'intérieur de cette tradition beaucoup plus englobante ».

« Au sein de ce qu'est la *paradosis* ecclésiale, on entend par 'dogme' au sens large, le **témoignage doctrinal de l'Église**, ayant force d'obligation, à la vérité salvifique de Dieu promise dans l'Ancien

Testament, révélée d'une façon définitive et dans sa plénitude par Jésus-Christ, et demeurant présente dans l'Église par le Saint-Esprit. Dans le Nouveau Testament, cette composante doctrinale appartient à la prédication de la foi dès les origines. Jésus lui-même s'est présenté comme un docteur (Rabbi) et c'est ainsi qu'on s'est adressé à lui. Lui-même enseignait et envoya ses disciples enseigner [Mt 28, 20]. Dans les premières communautés, il existait des docteurs [Rm 12,7 ; 1 Co 12,28 ; Ep 4,11]. Un mode d'enseignement spécial apparaît avoir accompagné très tôt la paradosis concernant le baptême [Rm 6,17]. L'importance de l'enseignement ressort plus clairement encore dans les écrits apostoliques plus tardifs [1 Tm 1, 10 ; 2 Tm 4, 2 ; Tt 1, 9] ».

« Un dogme au sens strict est une doctrine dans laquelle l'Église prononce une vérité révélée de façon définitive, sous une forme qui oblige universellement la communauté ecclésiale, et de telle sorte que sa négation est rejetée comme une hérésie et sanctionnée par l'anathème. Dans le dogme au sens strict, se joignent ainsi une composante doctrinale et une composante disciplinaire ».

La manière de communiquer ce traditum :

Le concile Vatican II « a attiré l'attention sur la distinction entre, d'une part, le fonds immuable de la foi, le *depositum fidei*, c'est-à-dire le dépôt de la foi, et, d'autre part, son **mode d'expression**. Cela signifie que l'enseignement de l'Église, conservant toujours le même sens et le même contenu, doit être transmis aux hommes d'une manière vivante et qui corresponde aux exigences de leur temps [Discours de Jean XXIII le 11.10.62 ; *Gaudium et Spes*, n° 62].

Ainsi grâce aux orientations du concile Vatican II, l'Église catholique affirme qu'il ne peut pas y avoir de transmission de contenu (et notamment de doctrine et de dogmes) sans une manière de transmettre, sans confondre cette manière avec l'élan personnel de la foi (la *fides qua*). Quelle est donc cette « manière » qui va caractériser l'acte de communication des *tradentes* ?

- a) La conscience d'être inséré dans une **histoire de réception-transmission** : rappel des refs. à *1Co* 11 et 15 (cours 4) et rappel des quatre niveaux emboités du préambule de *Dei verbum* (commenté au cours 4), à savoir le texte de *1Jn* et ses lecteurs premiers ; l'auteur de *1Jn* et les Pères conciliaires ; les Pères conciliaires et les lecteurs catholiques de *DV* ; les catholiques, fidèles comme évêques, et le monde.
- b) Cette insertion dans l'histoire de l'acte de réception-transmission **donne sa réalité** à ce qui est transmis, y compris même l'auto-communication de Dieu lui-même (cf. cours 4 : « la Révélation n'existe pas en dehors de sa réception historique (paradosis)... qui est finalement 'la seule trace de son origine divine' » ; Ch. Theobald, La révélation... tout simplement, Paris, Les Éditions de l'Atelier-Les Éditions ouvrières, 2001, p. 224).
- c) Le modèle de communication, qui s'enracine dans l'historicité de cette réception-transmission, a une visée précise : il s'agit d'exprimer le « caractère vivifiant de la doctrine ». Une des meilleures formulations de cet objectif se trouve chez le pape Paul VI dans son discours d'ouverture de la 2^{ème} session du concile Vatican II le 29 septembre 1963. Il s'adresse à Jean XXIIII (décédé le 3 juin 1963) et commente/interprète/fait l'herméneutique d'une des propositions principales du discours d'ouverture de ce dernier le 11 octobre 1962 :

« Vous avez appelé vos Frères, les successeurs des Apôtres,... afin que "le dépôt sacré de la doctrine chrétienne soit mieux conservé et présenté de façon plus efficace". Tout en marquant de la sorte l'objectif le plus élevé du Concile, vous lui avez joint un autre but plus urgent et de nature actuellement plus bienfaisante, le "but pastoral"... Vous avez ravivé dans la conscience du Magistère ecclésiastique la conviction que la doctrine catholique ne doit pas être seulement vérité à explorer par la raison sous la lumière de la foi, mais parole génératrice de vie et d'action ; que l'autorité de l'Église ne peut pas se limiter à condamner les erreurs qui la blessent, mais qu'elle doit proclamer des enseignements positifs, d'intérêt vital, qui rendent la foi féconde. Le rôle du Magistère ecclésiastique n'étant pas purement spéculatif ou négatif en ce Concile, il est nécessaire qu'il manifeste de plus en plus la force vivifiante du message du Christ ».

Chercher à manifester la force vivifiante de la doctrine veut dire interpréter, selon certains critères.

- a) « Dans le processus historique (de transmission), l'Église n'ajoute rien de nouveau *(non nova)* à l'Évangile, mais elle annonce la nouveauté du Christ d'une façon toujours nouvelle *(noviter)* ».
- b) Le critère fondamental est la cohérence intrinsèque qui est assurée par le fait que Jésus-Christ est le

centre de la révélation.

- c) Puisque la foi a été transmise une fois pour toutes (Jude 3), l'Église est liée de façon permanente à l'héritage des Apôtres. Par conséquent, **l'apostolicité** est un critère essentiel.
- d) La **catholicité**, c'est-à-dire l'accord au sein de la *communio* de l'Église sur un point de doctrine et de foi pendant une longue période, constitue un signe pour reconnaître la véracité de cette doctrine.
- e) Un adage ancien (Ve siècle) affirme : « *lex orandi, lex credendi »*. La **liturgie** est le lieu théologique englobant de la foi : elle l'est non seulement dans la mesure où les expressions liturgiques et les expressions doctrinales doivent se correspondre, mais parce que la liturgie actualise le mystère de la foi.
- f) chaque dogme est à comprendre dans sa relation avec tous les autres dogmes ; en effet, Ils ne sont compréhensibles que dans l'ensemble qu'ils forment (« nexus mysteriorum » de Vatican I, Constitution Dei Filius, chap. 4) et selon la « hiérarchie des vérités » (Vatican II, Décret Unitatis redintegratio sur l'œcuménisme, n° 11) qui conduit à examiner la manière dont chacun se rapporte au fondement christologique de la foi chrétienne, selon leur relation au mystère du Christ ».
- g) « Les dogmes doivent être compris par **analogie**, ce qui implique que la similitude des créatures avec le Créateur ne va jamais sans une dissimilitude plus grande encore (cf. concile de Latran IV, 1215). L'analogie s'écarte aussi bien d'une compréhension objectivante et chosiste des dogmes, que d'une théologie négative excessive qui comprend les dogmes comme de purs « chiffres » d'une transcendance qui demeure en dernier ressort insaisissable, et par là méconnaît la **nature historique et concrète** du mystère chrétien du salut ».

Mais au fait, qui sont les tradentes?

- a) Le Saint-Esprit répandu est l'acteur premier, Celui qui ne parle pas, mais fait parler.
- b) Les apôtres qui sont les colonnes de la foi (1Tm 6,20 ; 2Tm 1,14 : « Garde le bon dépôt »), dans la mesure où eux seuls ont pu faire le lien entre le Crucifié et le Ressuscité ; on parle donc de la « Tradition apostolique » et de l'apostolicité de la foi.

Les communautés qui attestent de leur communion et donc de leur catholicité dans leur confession de foi commune et leurs orientations

c) Le magistère :

« Le Magistère de l'Église auquel a été confiée l'interprétation authentique de la Parole de Dieu, écrite et transmise par la Tradition, exerce son mandat au nom de Jésus-Christ et avec l'assistance du Saint-Esprit [DV 10]. Sa mission ne consiste pas seulement à ratifier ou à confirmer, à la manière d'un 'notaire' suprême, le processus d'interprétation dans l'Église. Le Magistère doit aussi le stimuler, l'accompagner, le guider et, pour autant que ce processus parvienne à un terme positif, lui donner par sa validation officielle une autorité objective qui oblige universellement ».

Dans le magistère, les conciles ont une place tout à fait particulière.

Voir l'exemple du pape François, intégrant dans le magistère universel de l'Église des documents de conférences épiscopales locales.

d) Le sensus fidei:

Pape François, Exhortation apostolique Evangelii Gaudium, 2013, n° 119 :

« Nous sommes tous disciples-missionnaires. Dans tous les baptisés, du premier au dernier, agit la force sanctificatrice de l'Esprit qui incite à évangéliser. Le Peuple de Dieu est saint à cause de cette onction que le rend infaillible "in credendo". Cela signifie que, quand il croit, il ne se trompe pas, même s'il ne trouve pas les paroles pour exprimer sa foi. L'Esprit le guide dans la vérité et le conduit au salut (cf. Vatican II, Lumen gentium 12). Comme faisant partie de son mystère d'amour pour l'humanité, Dieu dote la totalité des fidèles d'un instinct de la foi – le sensus fidei – qui les aide à discerner ce qui vient réellement de Dieu. (...) ».